



GROUPE UMP

Paris, le 4 janvier 2010

**FLASH ACTU n°10
2009/2010**

**Bilan de 6 mois d'application du taux réduit de TVA
dans la restauration**

Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation **a réuni, le 15 décembre dernier, le comité de suivi du contrat d'avenir de la restauration.**

Deux objectifs étaient initialement fixés au comité : la baisse des prix et la conclusion d'accords sociaux dans la branche hôtel-café-restaurants.

1. L'objectif social du contrat d'avenir de la restauration

Il a été atteint puisque les partenaires sociaux ont signé, le 15 décembre, un **accord historique prévoyant qu'1 milliard d'euros seront redistribués chaque année aux salariés du secteur.**

- Cet accord permet d'acter :
 - une hausse générale des salaires, avec une revalorisation moyenne de la grille salariale de 5%
 - une prime TVA annuelle de 2% du salaire annuel, plafonné à 500 euros
 - 2 jours fériés supplémentaires
 - la création d'une mutuelle santé

- *Pour un salarié au SMIC à temps plein, cela représente 600 euros de pouvoir d'achat supplémentaire par an et jusqu'à 1500 euros pour un employé qualifié.*

2. Autres engagements

❖ **En matière de baisse de prix : baisse cumulée sur 5 mois de -1.4% dans les restaurants et de -1% dans les cafés.**

- Selon l'INSEE, l'impact réel de la baisse de la TVA est estimé à 2% : l'objectif d'une baisse des prix de 3% est donc atteint aux 2/3.
- Il s'agit de la 1^{ère} baisse des prix jamais enregistrée dans ce secteur depuis la création de l'indice « prix » de l'INSEE dans les années 1970.
- Selon la DGCCRF, en décembre 2009, 55% des restaurants se sont conformés aux engagements du contrat d'avenir, en baissant 7 prix ou plus et 10% d'établissements ont baissé moins de 7 prix.

❖ **En matière d'emploi : l'objectif de création de 20 000 emplois et de 20 000 contrats d'alternance en 2 ans est accessible**

- Depuis juillet 2009, les contrats de professionnalisation ont cru de 5.6% et les contrats d'apprentissage de 4.6%
- Au 3^{ème} trimestre 2009, le secteur a mieux résisté que l'ensemble de l'économie, avec une baisse d'effectifs de 0.4% quand l'ensemble de l'économie perdait 0.6%
- L'estimation de création nette d'emplois, pour l'année 2010, est de 6 500 dans la restauration rapide, de chaîne et « cafétéria » : soit 30% du secteur de la restauration

❖ **En matière d'investissements : le fonds de modernisation de la restauration (FMR), géré par Oséo, est opérationnel** : il donne accès pour les restaurateurs ayant respecté l'accord, à un prêt participatif, accordé sans garantie ni caution personnelle à un taux préférentiel.

- L'objectif du fond est de générer 110 millions d'euros de prêts par an au bénéfice de 1 500 entreprises

La prochaine réunion du comité de suivi se teindra début juillet 2010.